



Procès-verbal

Bureau Directeur téléphonique du 22 février 2013

Présents : BERNAT-SALLES Philippe, BETTENFELD Jacques, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, MOCKA-RENIER Jocelyne, SAURINA Patricia, VILLEPREUX Brigitte.

Assistent : PECQUEUX-ROLLAND Véronique, SCARSI Claude, JACQUET Michel.

Excusé : MANOUVRIER Alexis, BANA Philippe.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël.

La séance est ouverte à 12 h depuis le siège de la FFHB.

Le Bureau directeur valide le procès-verbal du Bureau Directeur du 18 février 2013.

Le Bureau directeur valide la demande présentée par la Ligue d'Aquitaine, adoptée lors de son Conseil d'Administration du 8 février 2013 en présence des Présidents des Comités de Dordogne, Gironde, Landes, Lot et Garonne, Pyrénées Atlantiques, de confier, en application de l'article 2.1 a) du règlement d'examen des réclamations et litiges, le traitement des dossiers de réclamations et litiges départementaux à la commission régionale des réclamations et litiges de la Ligue d'Aquitaine de handball. Le Bureau directeur valide l'organisation mutualisée présentée, pour l'Olympiade 2012-2016.

Lors de sa réunion du 4 février, le Bureau directeur avait décidé de rejeter, au motif de leur irrecevabilité, les offres présentées par les sociétés Canal+ et be in SPORT dans le cadre de l'appel à candidatures sur les droits TV des équipes de France et de la LFH.

La procédure de commercialisation des droits concernés s'est alors poursuivie par une procédure négociée de gré à gré avec chacun des opérateurs.

Le Président rend compte au Bureau directeur des derniers échanges tenus avec chaque opérateur, et des propositions qu'ils ont adressées à la FFHB.

Après en avoir débattu, le Bureau directeur décide de retenir l'offre de Canal+ pour la diffusion TV des rencontres des équipes de France et de la LFH, pour les saisons 2013/14 à 2016/17.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h.

Joël DELPLANQUE
Président

Alain JOURDAN
Secrétaire général